



Certificat de session et certificat d'immatriculation

Par **MalikD**, le **15/12/2010** à **17:24**

Bonjour,

Je souhaitais faire une carte grise avec un cotitulaire, le formulaire a été rempli correctement le nom du cotitulaire y apparaissant, l'ensemble des pièces s'y rapportant été correct sauf le certificat de session qui selon la préfecture doit être aux deux noms et où présentement n'apparaît que le mien.

Malgré le formulaire dûment complété la carte grise n'est qu'à mon nom.

Ma question est donc la suivante y a-t'il réellement une corrélation entre le certificat de session et le certificat d'immatriculation du véhicule?

En vous remerciant par avance.